



CSA-R SSA

Comité Social d'Administration de Réseau du Service de Santé des Armées du 10 mai 2023

Le 10 Mai 2023, le premier CSA-R SSA s'est réuni à l'école du Val de Grâce sous la présidence du Directeur Central du SSA. Un CSA de 3 heures qui laissent peu de place au dialogue. Après lectures des déclarations liminaires par les organisations syndicales représentatives et la réponse du directeur central, la matinée était déjà bien avancée !

Pour **FORCE OUVRIERE FO** étaient présents : Rebecca RECH VIOLINO (HIA Legouest), Eric MONDANGE (HIA Desgenettes), Franck AVRIL (HIA Clermont-Tonnerre).

Lors de la lecture de sa déclaration liminaire (DL), **FO** a rappelé sa position sur la contre-réforme des retraites et le mépris de notre gouvernement envers les salariés. Les élus ont également alerté sur le manque de reconnaissance des agents du SSA par l'absence de parution des tableaux d'avancement, la non revalorisation de la prime de service depuis 3 ans, les conditions de travail dégradées par manque d'effectifs. Et l'embauche de contractuels médicaux et paramédicaux non payés depuis des mois ou travaillant gratuitement le weekend... C'est scandaleux !!!

Enfin, toutes nos revendications et questions posées dans cette réunion sont restées pour la plupart sans réponse. Ce fut un CSA d'installation, avec la mise en place d'un règlement intérieur non validé.

■ Point RH

Le Directeur Central a déclaré que le modèle RH est bien défini et qu'ils sont dans l'attente de l'arbitrage financier pour l'enveloppe budgétaire qui en fonction de

celle-ci permettra ou pas de mettre en œuvre le modèle RH défini... donc rien n'est acté ; le SSA aura-t-il les moyens de ses ambitions ? rien n'est sûr !!!

Le directeur et sa conseillère RH s'en vont, la politique qu'ils viennent de définir sera-t-elle mise en œuvre par le prochain DCSSA ?

Le SSA a revu les contrats des ASC paramédicaux : ils vont enfin être payés des weekends et heures supplémentaires ! **FO** avait fait remonter cette problématique à la direction centrale ; sa référente « contractuels » a pu défendre en ce sens un certain nombre de dossiers individuels. Concernant la MTI (majoration de traitement indiciaire) : une certaine organisation syndicale avait affirmé qu'en 2024, la MTI serait attribuée à tous les personnels du SSA ne percevant pas le CTI soit 49 points d'indice. Les élus **FO** ont voulu avoir un point d'éclaircissement : et bien c'est faux !!! D'abord cette MTI n'est destinée qu'au personnel soignant et malheureusement nos collègues des ERSA, DAPSA... ne sont toujours pas concernés.



La formation IBODE et IADE pour les personnels civils est en cours de réflexion. Concernant la revendication **FO** d'une revalorisation du RIFSEEP des Infirmiers de la Défense (voir déclaration liminaire ci-jointe), la réponse du SSA est négative ; pour autant, **FO** continue à revendiquer des revalorisations salariales tant indiciaires qu'indemnitaires pour ce corps !

■ Taux pro/pro

Certains taux promus/promouvables concernant les paramédicaux ont été « dévoilés » par la Conseillère Sociale du SSA : **FO** vous informera dès leur parution au JO.

■ Point transformation hospitalière

HOPITAUX : ATTENTION DANGER !

Le Ministre a indiqué que les hôpitaux devront générer des recettes à hauteur de 3 milliards d'euros...

Le SSA annonce qu'il **concentrera ses efforts sur les hôpitaux « capables de générer ces recettes »**... Et les autres alors ?

Desgenettes, c'est acté, transformation en antenne. « *Le partenaire nous a trahis et les HCL sont trop captif de la patientèle* » : on pourrait en rire s'il n'y avait pas la vie des personnels bouleversée et une offre de soins publics diminuée sur le bassin lyonnais. Le scénario qu'a vécu Lyon semble se répéter à Metz ; on commence par s'attaquer aux urgences et ensuite ils déroulent le scénario. En attendant, à Lyon, les travaux n'ont pas débuté alors que l'antenne devrait être livrée début 2024 !

Toulon, tout va bien. **Marseille**, on va reconstruire ; un besoin dans les quartiers nord. Restons prudents, on a vu à Desgenettes le « magnifique projet » qui les a occupés pendant plusieurs années et qui n'a pas abouti. Pour **FO**, tant mieux s'il y a reconstruction, mais cela semble contradictoire avec la propagande DCSSA et ministérielle qui passe son temps à expliquer qu'il faut se concentrer sur le soutien à nos « blessés ».

Metz et Brest, c'est compliqué, avec de grosses structures hospitalières proches CHU/CHR qui captent la patientèle, ben voyons !

Percy et Bégin, il faut s'interroger sur la pertinence de deux hôpitaux sur « Paris ».

Robert-Picqué à Bordeaux n'a même pas été évoqué par le SSA...

À l'annonce du départ du Directeur Central et de la Conseillère Sociale l'été prochain, les élus FO s'interrogent sur la continuité des différentes réflexions faites depuis des années sur le Service de Santé des Armées, avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Central...

FO Défense revendique toujours le Ségur pour l'ensemble des personnels du SSA, l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation, la reconnaissance du personnel.

Il est urgent que le SSA communique son modèle RH, pour le moral des TROUPES !!!

Paris, le 12 mai 2023



CSA-R SSA

Comité Social d'Administration de Réseau du Service de Santé des Armées du 10 mai 2023

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

C'est dans un contexte particulier que s'ouvre cette nouvelle mandature. Depuis le début de l'année, les salariés de ce pays sont mobilisés avec l'ensemble de leurs organisations syndicales pour combattre un véritable recul social que serait l'application de la contre-réforme sur les retraites voulue par le président Macron. Le président Macron est resté sourd à toutes les propositions syndicales, aux manifestations, aux grèves, à toutes les mobilisations. La grande majorité de la population rejette cette contre-réforme, 90 % des salariés y sont opposés et le Gouvernement et le Président persistent, c'est inédit !

La sentence, c'est 2 ans fermes, si cette loi est appliquée, elle sera légale mais illégitime. Face au mépris et à l'obstination du Gouvernement, FO invite les agents à réagir en commençant par faire respecter strictement les rythmes de travail définis par l'accord cadre et décliné dans les règlements intérieurs des établissements (soit : 1607 h/an – **38h00/semaine et pas une minute de plus !** que l'on soit catégorie C, B ou A.)

Les personnels du SSA n'avaient pas besoin de cette nouvelle attaque contre leurs droits. Les élus FO vous alertent sur le moral des agents qui est au plus bas. Vous avez su les féliciter pendant la crise sanitaire mais, à ce jour, aucune parution des tableaux d'avancement des paramédicaux, pas de revalorisation de la prime de service depuis 3 ans...

FO continue de revendiquer l'application du Ségur de la Santé à l'ensemble des personnels du SSA hors hôpitaux : sans leur soutien, les hôpitaux n'auraient pas pu fonctionner correctement !

Les conditions de travail dans lesquelles les agents exercent au quotidien sont pour beaucoup dégradées, par manque de personnel dans les services. Quand vous embauchez des contractuels paramédicaux, nous apprenons qu'ils ne sont pas payés les week-ends et que les médecins et internes contractuels ne sont pas payés depuis des mois, comme à l'HIA Legouest : C'est scandaleux !!!

Il est urgent que le SSA se remette en cause sur la politique de recrutement, car même nos collègues militaires ne se retrouvent plus dans les valeurs de notre institution.

Monsieur le Directeur, FO tient à vous rappeler certaines de nos revendications et problèmes en cours :

- Mise en place effective des directives IFSE 2022 au SSA pour les techniques et administratifs, et suppression des retards sur l'attribution des tickets de mobilité.
- Élections des représentants aux comités médicaux : Suite aux dernières élections professionnelles 2022, dérogation pour les anciens commissaires courant jusqu'au 1^{er} juillet 2023 suite à la suppression des anciennes CAP ; après cette date, comment sera organisé le scrutin à 1 tour pour élire les 15 nouveaux représentants ?



- Avancements 2023-2024 des AS et ASHQC : dates non communiquées sur le dernier échéancier des travaux d'avancements.
- Avancements des AS-CN vers AS-CS : Interrogations sur le fait que les agents qui conditionnaient avant le reclassement de la Cat C vers la Cat B doivent désormais être au 5^{ème} échelon, mais doivent avoir 5 ans de « services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi à caractère paramédical classé en catégorie B ». Ce qui laisserait d'anciens conditionnants sur la touche. Problématique à peu près similaire pour les Cat B reclassés en Cat A.
- Revalorisations des forfaits d'astreintes techniques pour les ATL, au taux de 121,96 euros depuis plusieurs années : inflation et hausse des carburants non compensés par ce faible tarif.
- Distorsions d'emploi pour les ASHQC mis pour emploi sur d'autres postes, avec ou sans restriction médicale. Il en est de même pour les AS passées en Cat B sur des postes administratifs : voir futurs parcours de carrières, et création pour les autres d'une fonction de secrétaire ou aide-secrétaire d'un niveau de Cat B, comme évoqué lors du dernier CTR-SSA.
- De très grandes difficultés rencontrées par les agents pour s'inscrire aux examens et concours professionnels par le biais du site ADMISSION, qui n'est pas au point depuis maintenant près de 2 ans.
- Revalorisation des forfaits de frais de mission pour l'hébergement et la restauration : suite à l'importante inflation subie, il devient très difficile de trouver des tarifs corrects couverts par les taux de remboursements actuels.
- Revalorisation du RIFSEEP pour les Infirmiers de la Défense qui manquent de perspectives d'évolution professionnelle.
- Arrêt des privatisations et externalisations qui plombent les budgets et embauche de personnel à statut.

Monsieur le Directeur, bien que cette situation ne soit pas de votre ressort, FO tient une nouvelle fois à vous alerter sur le manque criant de personnel au sein des CMG, en particulier à Toulon et à Saint-Germain-en-Laye, qui génère beaucoup de stress chez les agents.

Combien d'agents subissent des délais inqualifiables dans le traitement de leurs dossiers ? Nombreux sont les agents qui n'obtiennent aucune réponse sur leurs dossiers retraite, maladie, avancement, etc. Des agents restructurés qui, des mois après leur affectation, n'ont toujours pas leur convention mobilité avec pour conséquence la non prise en compte des éléments variables, ce qui génère des baisses de salaires importantes. C'est inacceptable !

Monsieur le Directeur, ce qui vous incombe c'est de pourvoir à la mise en place de véritables référents retraites dans les bureaux du personnel des établissements afin de préparer en amont les dossiers et calculer les droits des agents avant traitement par les CMG.

FO ne peut conclure sa déclaration sans évoquer une nouvelle fois le pouvoir d'achat et la nécessité impérieuse d'augmenter le point d'indice à hauteur de 18% pour palier le montant de l'inflation.

Pour FO, l'attractivité et la fidélisation au SSA passent nécessairement par une revalorisation conséquente des salaires et une reconnaissance professionnelle.

Merci de votre attention.

Paris, le 10 mai 2023

